



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 avril 2014

Original : français

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Union des Comores (2015-2019)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Justification du programme	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Gestion du programme et des risques	6
IV. Suivi et évaluation.	7
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Union des Comores (2015-2019).	9



I. Justification du programme

1. L'Union des Comores s'est engagée depuis 2001 dans un processus de consolidation de la paix et de la démocratie qui a porté ses fruits : deux alternances démocratiques ont pu être assurées (2006 et 2011). Cette stabilité retrouvée a permis au Gouvernement de lancer d'importants chantiers de développement. Les réformes engagées ont notamment permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des PPTE conduisant à une réduction de 56 % de la dette extérieure¹ et ouvrant de nouvelles perspectives pour accroître les investissements publics, doper la croissance par la relance du secteur privé et renforcer la lutte contre la pauvreté.

2. À la faveur du retour de la stabilité politique et de la reprise des relations avec les principaux partenaires de développement, le pays a connu une période de stabilisation macroéconomique et un taux de croissance positif de 2,7 % sur la période 2010-2013. Toutefois, les efforts consentis restent largement insuffisants pour réduire la pauvreté², avec un taux de croissance démographique de 2,2 % par an.

3. Selon l'analyse de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable³ (SCA2D), les Comores, État insulaire densément peuplé⁴, font face à de nombreux défis⁵, dont les plus pertinents, et pour lesquels le PNUD est à même de produire des changements sont⁶ : a) la gouvernance, qui implique des réponses adéquates à la fragile stabilité politique, aux faibles performances de l'administration et aux processus de décentralisation et de développement local en gestation; b) la résilience des individus, des ménages, des communautés, des institutions et des secteurs productifs; c) l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets; le défi du développement des différentes îles conjugué à celui des mesures d'adaptation/atténuation face au changement climatique; d) l'accélération et la diversification de la croissance : la croissance économique retrouvée reste fragile par ses sources, insuffisante par son rythme et très peu créatrice d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Pour y remédier, la SCA2D est bâtie sur une hypothèse de croissance de l'ordre de 7 %⁷.

4. La faible représentativité⁸ des femmes aux instances de décision appelle des mesures spécifiques de nature à assurer une pleine participation aux processus décisionnels.

5. Dans la perspective de relever l'ensemble des défis recensés dans le cadre d'un processus hautement participatif et inclusif associant la société civile, le secteur

¹ La dette est passée de 93 646 milliards de kmf en 2011 à 41 012 milliards de kmf en octobre 2013. Le ratio valeur actualisée dette extérieure par rapport aux exportations est passé de 343 % à 76 % (Direction nationale de la dette).

² L'incidence de la pauvreté monétaire dans les îles est passée de 42,7 % à 43,4 % à Ngazidja, de 46,4 % à 47,2 % à Ndzuwani et de 49,1 % à 49,9 % à Mwali, entre 2004 et 2012 (Rapport OMD 2013).

³ Après l'évaluation de sa stratégie de réduction de la pauvreté, le pays a élaboré la SCA2D 2015-2019 de façon participative avec des partenaires.

⁴ Sujet à la déforestation, vulnérable au changement climatique et aux catastrophes naturelles, etc.

⁵ Voir analyse du contexte dans le PNUAD 2015-2019.

⁶ Le Rapport mondial sur le développement humain (2011) classe les Comores au cent soixante-troisième rang sur 187 pays, avec un IDH de 0,433.

⁷ Projection croissance FMI : 5 %.

⁸ Aucune femme ne siège à l'Assemblée nationale/aux Assemblées insulaires. Deux seulement des 11 ministres du gouvernement sont des femmes.

privé, les partis politiques, les organisations communautaires de base, les partenaires de développement sous le leadership du Gouvernement, la SCA2D se focalise sur quatre axes majeurs : accélération, diversification et durabilité de la croissance; développement des infrastructures de soutien à la croissance; accès amélioré aux services sociaux de base et résilience accrue des ménages; renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle et humaine.

6. Bien que l'évaluation de la coopération passée (CPD 2008-2014) montre un modeste progrès sur les résultats, elle laisse apparaître des résultats significatifs à plusieurs niveaux, contribuant aux progrès réalisés par le pays. En matière de gouvernance, le PNUD a soutenu avec succès les processus électoraux qui ont conduit à des alternances politiques apaisées et à la réforme du secteur de la sécurité ayant permis au gouvernement de disposer d'une vision claire de la gouvernance de la sécurité incluant les questions de droits de l'homme et de respect de l'état de droit. Par ailleurs, la cartographie des communes réalisée dans le cadre de l'appui à la décentralisation est un outil reconnu qui devrait aider dans la gestion des collectivités locales. Les appuis pour la gestion des risques de catastrophe ont permis de doter le pays d'un nouveau cadre institutionnel à travers la création de la Direction générale de la sécurité civile ainsi que la stratégie de réduction des risques de catastrophe. En matière de conservation de la biodiversité et de valorisation des services écosystémiques, le bureau a aidé le pays à remplir les conditions préalables techniques et écologiques en vue du classement de 22 % du territoire en aires protégées cogérées avec les communautés.

7. La campagne nationale de reboisement lancée avec l'appui du PNUD depuis 2010 est un franc succès, de par notamment son appropriation effective par tous les acteurs gouvernementaux, civils et militaires. Le PNUD s'est également illustré en accompagnant le pays qui est devenu le premier bénéficiaire par habitant du Fonds pour l'environnement mondial/Fonds pour les pays les moins avancés. En outre, la réflexion ayant abouti à l'adoption du manifeste pour le développement vert, signé par le Gouvernement, a été le déclencheur de l'adoption par le gouvernement et les partenaires d'une vision de développement post Rio +20 et constitue le socle de la SCA2D 2015-2019.

8. L'appui apporté par le programme a permis au pays de s'inscrire en phase avec les recommandations pertinentes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement qui prône, pour les pays en développement, l'amélioration de la capacité de planifier, gérer et mettre en œuvre des programmes et de rendre compte de leurs résultats. En matière de coordination de l'aide, les appuis fournis par le PNUD pour mettre en place des outils et des mécanismes ont mis le Commissariat au plan en pole position pour assumer pleinement son rôle dans ce domaine.

9. En partenariat avec le FENU, le PNUD a œuvré notamment à la réalisation de l'appui au développement d'une offre pérenne et viable de services financiers variés et de qualité par les institutions de microfinance (Sanduk et Meck) dans un environnement institutionnel et réglementaire sécurisé par l'application des règles de gestion et conditions de la Banque centrale appliquées au secteur financier.

10. L'appui du PNUD au titre du Cadre intégré renforcé a permis au pays de disposer des instruments requis pour ouvrir les négociations d'accession à l'OMC, notamment la loi relative à la concurrence, la politique commerciale, le plan à moyen terme pour l'intégration du commerce et l'aide-mémoire sur le régime du commerce extérieur.

11. Les dernières enquêtes de perception (2012) menées auprès des partenaires démontrent que le bureau pays a des avantages comparatifs dans les domaines de l'environnement et du développement durable, des OMD et de la gouvernance.

12. Les leçons tirées de la mise en œuvre de la coopération passée révèlent que des stratégies partenariales ont été développées en vue d'atteindre les objectifs, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud, en capitalisant sur la qualité des relations du gouvernement avec les partenaires techniques et financiers. L'approche en termes de coopération décentralisée, mettant en œuvre des actions ciblées à des niveaux locaux et communautaires, a été porteuse d'efficacité, de lisibilité et d'appropriation par les bénéficiaires.

13. L'évaluation du CPD met aussi en évidence des ambitions trop grandes par rapport aux moyens disponibles et la non-prise en compte systématique et transversale des dimensions genre et droits de l'homme. Le niveau de suivi/évaluation et d'appropriation des actions du programme a mis en exergue les faiblesses structurelles de la contrepartie nationale en matière de gestion du développement, d'où la nécessité d'un engagement renforcé de la part du gouvernement pour assurer la coordination du programme.

14. Ainsi, tenant compte de ces distorsions, l'option retenue dans le CPD 2015-2019 est le recentrage et la concentration sur un nombre plus réaliste de résultats en phase avec une chaîne prévisible orientée sur la gouvernance, la résilience et le développement durable.

15. Par ailleurs, le présent programme adopte une approche croisée de l'analyse des problèmes couplée à un meilleur ciblage des acteurs et des zones de concentration des interventions. Il s'inscrit également dans une perspective de poursuite des efforts déjà entamés visant à réduire le nombre de petites interventions au profit d'une approche programme centrée sur des actions stratégiques et aux impacts certains, afin d'éviter l'éparpillement et de favoriser le passage à l'échelle des initiatives pilotes réussies.

16. Le CPD est construit dans la perspective d'intégrer des réponses adaptées selon des stratégies d'intervention reposant sur les approches de développement des capacités d'appropriation nationale et de capitalisation des expériences dans les mécanismes de partage de l'information et de gestion des connaissances. En adoptant le cadre institutionnel de pilotage et de suivi de la SCA2D, couplé avec l'intégration dans les structures nationales existantes, le CPD va garantir un bon ancrage et une pérennisation effective des actions entreprises, dans une dynamique de long terme.

II. Priorités du programme et partenariats

17. Élaboré sur la base des priorités nationales définies dans la SCA2D 2015-2019 et en adéquation avec le PNUAD 2015-2019, le programme proposé tient compte des avantages comparatifs du PNUD et des enseignements du programme précédent. Il est bâti autour de trois piliers prioritaires articulés autour de la résilience des individus, des institutions et des systèmes, et interreliés pour la réduction de la pauvreté. À cet effet, le ciblage des interventions, notamment sur le plan géographique et celui des bénéficiaires, sera systématiquement basé sur des études de vulnérabilité, et des évaluations environnementales et sociales mettant l'accent sur les jeunes, les femmes, les personnes vivant avec des handicaps et les plus pauvres.

18. Il est aussi aligné sur deux axes de la SCA2D⁹ et participe à la réalisation de trois effets du PNUAD, à savoir Effet 1 : les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d'emplois décents; Effet 3 : les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative et économique en adéquation avec les pratiques de droits de l'homme et de résilience; Effet 4 : les populations les plus vulnérables assurent leur résilience au changement climatique et aux crises. Ces trois effets escomptés du programme pays s'inscrivent dans la visée de trois résultats du Plan stratégique (2014-2017)¹⁰.

19. Ainsi, tenant compte de la forte vulnérabilité du pays au changement climatique et à ses répercussions sur l'économie et la population, la première priorité portera sur le développement de mesures d'adaptation et d'atténuation. En matière d'adaptation, l'action sera menée au profit des hommes et des femmes les plus vulnérables dans le domaine de l'eau et de l'agriculture tels qu'identifiés par le PANA à la fois en milieu urbain, périurbain et rural, à travers la gestion durable des ressources, l'introduction et la vulgarisation des techniques d'adaptation. Pour ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe, l'accent sera mis sur la prévention, la préparation et la réponse ainsi que sur le relèvement, dans une perspective post-Hyōgo et plus particulièrement sur : a) le renforcement des cadres politique, institutionnel et réglementaire de gestion intégrée des risques de catastrophe; b) l'amélioration et le renforcement de la connaissance et de la compréhension des principaux aléas climatiques et de leur lien avec les catastrophes; c) le renforcement de la résilience communautaire. En matière d'atténuation, l'accent portera sur les énergies renouvelables et la gestion intégrée des déchets.

20. La deuxième priorité concernera la conservation de la biodiversité et la valorisation des services écosystémiques, vu les potentialités que cela représente pour le pays comme vecteur de croissance et de durabilité du développement. À ce niveau, le programme s'inscrit dans une dynamique de mise à l'échelle¹¹ et de consolidation des acquis de l'assistance antérieure à travers notamment la mise en place d'un système national d'aires protégées cogérées avec les communautés; la promotion de l'écotourisme et le développement de mécanismes de financement durable pour la gestion des aires protégées et la promotion des activités économiques promouvant une gestion durable des ressources naturelles, notamment au profit des jeunes, des femmes et des plus pauvres.

21. La troisième priorité sera de relever les défis liés à la gouvernance avec un focus sur la décentralisation et le développement local, tout en accompagnant la réforme de l'administration publique. Le PNUD interviendra notamment sur le renforcement des processus électoraux (en mettant l'accent sur la participation politique des femmes) et l'opérationnalisation des collectivités territoriales, ainsi que le renforcement des capacités de résilience des communautés et des institutions locales et le développement de l'économie locale résiliente au niveau des trois îles

⁹ Axe 1 : Accélération, diversification et durabilité de la croissance, Axe 4 : Renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle et humaine.

¹⁰ 1 : croissance et développement inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus; 2 : répondre aux attentes des citoyens, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique; et 5 : les pays sont à même de réduire et de gérer les risques de conflit et de catastrophe naturelle, y compris liés au changement climatique.

¹¹ Mise à l'échelle de l'expérience réussie du Parc marin de Mohéli.

et du pays et au bénéfice des plus pauvres. Dans le domaine de la prévention des conflits et du renforcement de la cohésion sociale, l'accent sera mis sur les processus inclusifs et sensibles au conflit, le renforcement et l'intégration des mécanismes de prévention des conflits aux niveaux local insulaire et national l'établissement d'un mécanisme national de la paix durable et d'appui au processus et le développement d'une stratégie nationale de cohésion sociale dans la société comorienne, ciblant notamment les femmes, les chefs religieux et coutumiers et les jeunes. La prévention de la violence, y compris la violence électorale, avec notamment l'intervention des « femmes médiatrices » comme leaders dans la promotion du dialogue et de la paix, est à inscrire dans ce registre. Ces différentes interventions intègrent aussi bien les questions normatives, politiques et réglementaires que des appuis directs aux communautés en termes d'offres de services. Tenant compte des interrelations entre les résultats escomptés, les interventions seront menées systématiquement de façon synergique et complémentaire selon une approche croisée et une démarche inclusive donnant une place privilégiée aux femmes et aux jeunes¹².

22. Le programme sera mis en œuvre selon une démarche de partenariats novateurs aux niveaux stratégique, technique et opérationnel, impliquant des partenariats public/privé (y compris les faitières), la société civile (ONG, syndicats, partis politiques, OCB). Ces partenariats essaieront de tirer le meilleur parti de la Conférence de Doha (mars 2010) pour le financement des investissements et le développement aux Comores, pour laquelle le PNUD a joué un rôle de premier plan en mobilisant davantage le secteur privé et la société civile. De plus, ce cadre de coopération intègre des résultats qui exigent une coalition d'actions entre les agences du système des Nations Unies¹³ et qui offrent des possibilités importantes de partenariats stratégiques ou opérationnels avec des agences spécialisées du système dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

23. Le programme se propose d'aider le pays à tirer le meilleur parti de la coopération Sud/Sud, bilatérale et à travers des mécanismes régionaux (COI, COMESA, Ligue des États arabes), la coopération décentralisée et également la coopération multilatérale/triangulaire basée sur des thématiques et des problématiques partagées. L'appui du bureau devra permettre au pays de poursuivre des initiatives en cours en matière de coopération Sud-Sud notamment avec la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, Madagascar, Maurice, Seychelles, Dominique et l'Algérie, sur les plans de la recherche, de la formation, du transfert de technologies d'adaptation et d'atténuation.

III. Gestion du programme et des risques

24. Le présent descriptif de programme recense les contributions du PNUD aux résultats nationaux et sert de premier niveau de responsabilité au conseil d'administration en ce qui concerne l'alignement et les ressources affectées au programme au niveau national des résultats. Les responsabilités des gestionnaires aux niveaux national, régional et du siège par rapport aux programmes de pays sont

¹² Les femmes et les jeunes sont davantage touchés par le chômage. La proportion emploi/population est passée de 22,4 % en 1995 à 21,6 % en 2004 pour se stabiliser à 21 % en 2012. (Rapport OMD 2013).

¹³ VNU, FENU, FAO, CCI, ONUDI, PNUE, OMS, SIPC, OCHA, CNUCED, ONU-Femmes, FIDA, UNICEF, ONU-Habitat, UNESCO.

prescrites par les politiques et procédures en matière de programmes et d'opérations ainsi que par le cadre de contrôle interne.

25. L'exécution nationale est la modalité privilégiée de mise en œuvre du programme. L'exécution directe sera appliquée au besoin si le contexte l'exige ainsi que le recours aux services des agences spécialisées des Nations Unies, à la demande du gouvernement. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) aux partenaires d'exécution visera à réduire la complexité des procédures et les coûts de transaction. Elle contribuera également à améliorer la capacité des partenaires nationaux à gérer et mettre en œuvre les projets. L'évolution vers l'exécution nationale intégrale s'impose graduellement.

26. Le PNUD mettra en œuvre son plan de viabilité financière (FSE 2014-2015) et poursuivra ses efforts d'alignement interne de ses capacités techniques et programmatiques. Sa structure organisationnelle sera ajustée pour s'aligner avec le programme proposé et les défis d'efficacité/d'efficience. Dans cette perspective, le PNUD renforcera sa cohérence programmatique, le décloisonnement entre unité programme et opération et la systématisation des procédures standard. Les principes de flexibilité dans la planification et l'allocation des ressources se baseront sur une analyse et une évaluation du contexte général et des risques.

27. Les faiblesses structurelles de l'administration comorienne seront gérées en apportant une expertise appropriée sans pour autant tomber dans la substitution et en accordant une attention particulière au partage de responsabilités dans le cadre du NEX. La mise en place et la coordination d'un cadre de dialogue au niveau national et insulaire et d'un mécanisme de prévention des conflits permettront d'atténuer les risques d'instabilité politique et de conflit. Les risques liés à la disponibilité des ressources sont gérés à travers une approche réaliste de programmation sur la base des ressources sûres et de la poursuite de la dynamique de mobilisation de ressources entamée par le bureau depuis quelques années. Compte tenu également de la forte vulnérabilité des Comores aux risques de catastrophe, le Bureau a mis en place le Business Continuity Plan qui décrit l'ensemble des réponses aux risques évalués, y compris la relocalisation.

IV. Suivi et évaluation

28. Le suivi-évaluation du programme sera arrimé au mécanisme mis en place par le Gouvernement décliné dans la SCA2D (2015-2019) et aligné sur le PNUAD. Il favorisera la participation des parties prenantes à travers : a) les examens annuels; b) les réunions de suivi trimestrielles avec le Gouvernement et les partenaires; c) les réunions des groupes de résultats du SNU, des comités techniques et de pilotage; et d) les visites de terrain. Un suivi systématique des indicateurs du cadre de résultats sera effectué en vue de faire apparaître les progrès réalisés tout au long de la mise

œuvre du programme. En rationalisant le nombre de projets, le PNUD pourrait donc aussi maximiser l'efficacité du suivi-évaluation.

29. En outre, le mécanisme de suivi-évaluation sera bâti sur un renforcement du système national de collecte de données et de statistiques et sur l'amélioration de la gestion axée sur les résultats dans le cadre d'un appui conjoint du SNU. Les évaluations seront réalisées conformément au plan d'évaluation approuvé.

30. Pour pallier les insuffisances relevées, il est prévu de mettre en place au niveau du Bureau un dispositif de suivi-évaluation incluant la création d'un poste ainsi que la réalisation systématique des cadres de suivi-évaluation pour tout nouveau programme, intégrant les situations de référence et des indicateurs prenant en compte les dimensions du genre, les droits de l'homme, les jeunes, les personnes vivant avec des handicaps et les plus pauvres.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Union des Comores (2015-2019)

Priorité ou objectif national. Axe 1 : accélération, diversification et durabilité de la croissance

Résultat n° 1 du PNUAD/PNUD. Effet 1 : Les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d'emplois décents.

Résultat correspondant du Plan stratégique. Effet 1 : Croissance et développement inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus

<i>Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat/produit (dollars É.-U.)</i>
<p>Exportations des produits de rente, en valeur</p> <p>Données de référence 2012 :</p> <p>Ylang : 666 Mkmf</p> <p>Girofle : 5 494 Mkmf</p> <p>Vanille : 552 Mkmf</p> <p>Cibles :</p> <p>Ylang : 800 Mkmf</p> <p>Girofle : 6 400 Mkmf</p> <p>Vanille : 650 Mkmf</p>	<p>Statistiques du commerce extérieur</p> <p>Rapport du Ministère de l'Agriculture</p> <p>Enquête 1-2-3</p> <p>Enquête intégrale auprès des ménages</p> <p>Recensement agricole</p> <p>Inventaire forestier</p> <p>Études périodiques de suivi du récif corallien</p> <p>Enquêtes ponctuelles</p>	<p>Produit 1. Les populations pauvres et vulnérables, notamment les femmes des zones cibles, accèdent à des services financiers et non financiers adaptés à leurs besoins.</p> <p>Indicateur 1.1 : nombre de personnes (femmes et hommes) ayant accès aux crédits destinés à la production. Données de référence : 6 400 (3 300 H, 3 041 F). Cible : 20 000 (8 000 H, 12 000 F). Source : Rapport FMI. Fréquence : mi-parcours et fin du cycle</p> <p>Indicateur 1.2 : Pourcentage désagrégé par sexe des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement parmi les bénéficiaires des crédits. Données de référence : 10 %. Cible : 40 %. Source : Rapports structures d'encadrement et FMI. Fréquence : mi-parcours et fin de cycle</p>	<p>Banque centrale, IFD, Ministère des Finances, FENU, AFD, FIDA, structures d'encadrement</p>	<p>Ressources ordinaires : 700 000</p> <p>Autres ressources : 500 000</p> <p>Disponible : 0</p> <p>À rechercher : 500 000</p>
<p>Incidence de pauvreté rurale</p> <p>Données de référence : à déterminer fin 2014</p> <p>Cible : à déterminer</p>		<p>Produit 2. La compétitivité des produits issus des filières ylang, girofle et vanille est améliorée.</p> <p>Indicateur 2.1 : Évolution des prix à l'exportation. Données de référence : prix à l'exportation. Cible : taux d'accroissement de 20 % des prix à l'exportation. Source : Banque centrale. Fréquence : annuelle et fin de cycle</p>	<p>Ministère du Commerce, OMC, DNSAE, UCCIA, syndicats agricoles</p> <p>OPA, INRAPE, FAO</p>	<p>Ressources ordinaires : 500 000</p> <p>Autres ressources : 2 000 000</p> <p>Disponible : 2 000 000</p> <p>À rechercher : 0</p>
<p>Pourcentage de couverture végétale</p> <p>Données de référence 2013 : 42 %</p> <p>Cible : 44 %</p>		<p>Produit 3. Le pays dispose d'un système national d'aires protégées marines et terrestres cogérées avec les communautés locales et développe des activités économiques compatibles avec les objectifs de conservation.</p> <p>Indicateur 3.1 : nombre d'aires protégées créées par île. Données de référence : 1 (Mohéli). Cible : 1 par île. Source : rapports, Ministère de l'environnement.</p>	<p>Ministère de l'environnement, Université des Comores, CNDRS, ONG, OCB, Parc marin de Mohéli, AFD</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 000 000</p> <p>Autres ressources : 6500 000</p>
<p>Pourcentage de</p>				

<i>Résultats du PNUAD (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Sources des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/ cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat/produit (dollars É.-U.)</i>
recouvrement des récifs coralliens		Fréquence : annuelle		Disponible : 6 500 000
Données de référence 2010 : 48 %.		Indicateur 3.2 : Pourcentage désagrégé par sexe des représentants des communautés et de la société civile participant aux comités de gestion. Données de référence : 60 % des représentants des communautés dont 0 % de femmes. Cible : 75 % dont 30 % de femmes. Source: rapports, Ministère de l'environnement. Fréquence : annuelle		À rechercher : 0
Cible : 50 %		Indicateur 3.3 : nombre d'activités écotouristiques gérées par les communautés et le secteur privé. Données de référence : 0. Cible : Au moins 5 activités par site. Source : rapport, Direction de l'environnement. Fréquence : annuelle		
Indicateurs du Plan stratégique du PNUD :		Indicateur 3.4 : Nombre d'emplois verts, désagrégés par sexe et par tranche d'âge, créés au sein du système des aires protégées. Données de référence : 15. Cible : 540. Source : Rapport Direction de l'Environnement. Fréquence : annuelle		
Émissions annuelles de CO ₂ en millions de tonnes				
Hectares de terres gérés durablement en conservation, et gestion durable et partage équitable des bénéfices				

Priorité ou objectif du pays. Axe 4 : Renforcer la gouvernance et les capacités de résilience institutionnelles et humaines

Résultat n° 4 du PNUAD. Effet 3 : Les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative et économique en adéquation avec les pratiques de droits de l'homme et de résilience.

Résultat correspondant du Plan stratégique. Effet 2 : Répondre aux attentes des citoyens (liberté d'expression, développement, primauté du droit et redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique)

<i>Résultats du PNUAD, (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/ cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat/produit (dollars É.-U.)</i>
Nombre de communes qui utilisent efficacement les mécanismes et outils de planification et de mise en œuvre du développement local	Plans locaux	Produit 4. Les collectivités territoriales disposent des structures institutionnelles, des cadres opérationnels et des compétences nécessaires pour promouvoir la résilience et le développement local.	Ministère de l'intérieur, Ressources	
Données de référence : 0 en 2014	Rapport de la Direction de la décentralisation	Indicateur 4.1 : Pourcentage des collectivités territoriales dotées d'un schéma d'aménagement du territoire incluant un plan cadastral général et la gestion des risques de catastrophe.	Ministère de l'environnement,	ordinaires : 2 300 000
Cible : 20 communes	Rapport des gouvernorats	Données de référence : 0 %. Cible : 30 %. Source : gouvernorats. Fréquence : fin de cycle	Ministère des finances, Direction nationale de la décentralisation,	Autres ressources : 2 600 000
	Rapport Ministère de la justice	Indicateur 4.2 : Pourcentage des collectivités qui utilisent	CGP, gouvernorats, préfectures, communes,	Disponible : 1 000 000
	Commission des droits de l'homme ONG en matière de droits de l'homme		OSC, ONG, UCCIA, CRDE, UE, France, associations de la diaspora, UNCDF,	À rechercher : 1 600 000
	Texte portant création		ONU-Habitat, secteur	

<i>Résultats du PNUAD, (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat/produit (dollars É.-U.)</i>
<p>Proportion des cas de violations des droits de l'homme rapportés ayant fait l'objet d'investigations</p> <p>Données de référence : à déterminer</p> <p>Cible : à déterminer</p> <p>Existence d'une commission nationale électorale indépendante et permanente</p> <p>Données de référence : non (2013)</p> <p>Cible : oui (2019)</p> <p>Existence d'un projet de loi de participation des femmes aux postes de décision</p> <p>Données de référence : non</p> <p>Cible : oui</p> <p>Nombre d'unités de planification opérationnelles aux niveaux sectoriel et des îles</p> <p>Données de référence; 2 (éducation, santé)</p> <p>Cibles : 5 additionnelles (eau, énergie, agriculture, environnement, tourisme)</p> <p>Nombre de mécanismes de prévention et de gestion de conflits fonctionnels aux niveaux national et local</p> <p>Données de référence : 2 en 2014 (plateforme</p>	<p>Texte de loi</p> <p>Cadres organiques</p> <p>Plans sectoriels et insulaires</p> <p>Rapport du CSCSG</p>	<p>efficacement les mécanismes et les outils de planification et de mise en œuvre du développement local. Données de référence : 0 %. Cible : 50 %. Source : gouvernorats et communes. Fréquence : annuelle et fin de cycle</p> <p>Indicateur 4.3 : part des ressources propres dans le budget des collectivités territoriales</p> <p>Données de référence : 0 % pour les communes, à déterminer pour les îles. Cible : 10. Source : Gouvernorats-Ministère des Finances. Fréquence : annuelle et fin de cycle</p> <p>Indicateur 4.4 : nombre d'agglomérations disposant d'un système fonctionnel de gestion intégrée des déchets solides. Données de référence : 0. Cible : 3. Source : communes. Fréquence : fin de cycle</p> <p>Produit 5. Le pays dispose de mécanismes de gestion des cycles électoraux et de prévention et de gestion de conflits aux niveaux national, insulaire et local, prenant en compte l'équité du genre.</p> <p>Indicateur 5.1 : existence d'une commission électorale indépendante, permanente intégrant l'équité du genre. Données de référence : 0 (2013). Cible : 1 (2019). Source : Ministère de l'intérieur. Fréquence : fin de cycle</p> <p>Indicateur 5.2 : nombre de mécanismes de prévention et de gestion de conflits fonctionnels y compris ceux gérés par des femmes. Données de référence : 2 dont 1 géré par des femmes. Cible : 10 dont 5 gérés par des femmes. Source : CSCSG. Fréquence : annuelle et fin de cycle</p> <p>Indicateur 5.3 : mécanisme national de la paix durable établi. Données de référence : 0. Cible : 1. Source : CSCSG. Fréquence : fin de cycle</p> <p>Indicateur 5.4 : pourcentage de structures de femmes et de jeunes participants aux échanges. Données de référence : 0. Cible : 25 %. Source : CSCSG. Fréquence : fin de cycle</p> <p>Indicateur 5.5 : proportion de cas de conflits ayant fait l'objet d'interventions et résolus. Données de référence : 0. Cible : 25 %. Source : CSCSG, Commissariat à la jeunesse. Fréquence : annuelle et fin de cycle</p>	<p>privé, ONG, OCB</p> <p>Ministère de l'intérieur, Ministère des finances, Commissariat à la solidarité, Ministère de la jeunesse, Commissariats à l'intérieur, partis politiques, UA, OSC, UE, France, Qatar, Ligue des États arabes, partis politiques, leaders d'opinion, société civile, secteur privé, médias, universités, CNDH, forces de sécurité, exécutifs des îles</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 300 000</p> <p>Autres ressources : 1 800 000</p> <p>Disponibles : 0</p> <p>À rechercher : 1 800 000</p>

<i>Résultats du PNUAD, (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat/produit (dollars É.-U.)</i>
femmes médiatrices et comité des sages) Cible : 4, dont 1 national et 3 au niveau des îles Indicateurs du Plan stratégique du PNUD : Taux de participation aux élections (présidentielle et gouvernorat) désagrégé par sexe		Produit 6. Le pays dispose d'un système de planification ainsi que d'un cadre de référence de réforme administrative qui articule des priorités nationales aux actions sectorielles et insulaires. Indicateur 6.1 : Nombre d'unités de planification opérationnelles aux niveaux national, sectoriel et insulaire. Données de référence : 2. Cible : 5 additionnelles au niveau sectoriel (eau, environnement, agriculture, énergie, commerce) et 3 au niveau central et insulaire (CGP et Directions du Plan au niveau des Îles). Source : CGP. Fréquence : fin de cycle Indicateur 6.2 : Régularité de la publication des rapports sur la coordination de l'aide Données de référence : 0. Cible : 2 rapports sur l'aide au développement. Source : CGP. Fréquence : fin du cycle Indicateur 6.3 : existence d'une vision, d'une stratégie et d'un plan d'action pour la réforme de l'administration publique Données de référence : 0 (inexistant 2014). Cible : vision/stratégie et plan d'action disponible. Source : Ministère de la fonction publique. Fréquence : fin de cycle	CGP, SGG, Ministères sectoriels chargés de l'agriculture, de l'eau, du commerce, de l'environnement et de l'énergie. MIREX, Ministère de la Fonction publique, Ministère des Finances, Directions régionales du Plan, Banque mondiale, gouvernorats, BID, ACBF, FMI, UE	Ressources ordinaires : 1 044 000 Autres ressources : 1 000 000 Disponibles : 0 À rechercher : 1 000 000

Priorité ou objectif du pays. Axe 4 : Renforcer la gouvernance et les capacités de résilience institutionnelles et humaines

Résultat n° 4 du PNUAD. Effet 4 : Les populations les plus vulnérables assurent leur résilience au changement climatique et aux crises.

Résultat correspondant du Plan stratégique. Effet 5 : Les pays sont à même de réduire et de gérer les risques de conflit et de catastrophe naturelle, y compris dus au changement climatique

<i>Résultats du PNUAD, (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat/produit (dollars É.-U.)</i>
Pourcentage de la population des communes cibles maîtrisant les plans de préparation et de réponse aux urgences	Rapport du CGP Documents de programmes des ministères concernés	Produit 7. Le pays dispose des capacités, des outils et des technologies d'adaptation nécessaires pour réduire la vulnérabilité de l'agriculture au changement climatique.	DGSC, DRSC, Ministère de l'intérieur, Ministère des finances, Direction de l'eau, Direction de l'environnement,	Ressources ordinaires : 2 300 000 Autres ressources : 9 500 000

<i>Résultats du PNUAD, (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/ cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat/produit (dollars É.-U.)</i>
Données de référence : 0 % en 2014 Cibles : 40 % des communes Pourcentage de la population désagrégé par sexe mettant en œuvre des pratiques d'adaptation, d'atténuation des effets du changement climatique et des crises sur les zones ciblées	Rapports périodiques des Directions de l'agriculture, de la sécurité civile, de l'énergie, de l'eau Directions insulaires de la sécurité civile; Plateforme RRC de l'ANACM	Indicateur 7.1 : pourcentage d'exploitants agricoles (désagrégé par sexe) des zones cibles qui adoptent des pratiques et techniques d'adaptation au changement climatique. Données de référence : 15 %. Cible : 40 %. Source : Direction de l'Agriculture/statistiques agricoles. Fréquence : annuelle Indicateur 7.2 : informations agrométéorologiques fiables mises régulièrement à disposition des décideurs et autres usagers. Données de référence : non. Cible : oui. Source : ANACM. Fréquence : mi-parcours et fin du cycle Indicateur 7.3 : nombre d'usagers (H/F) dans les zones cibles ayant accès à l'eau à des fins domestiques et agricoles. Données de référence : 80 000. Cible : 200 000. Source : Direction de l'Eau, Direction de l'agriculture; UCEA, UCEM, MAMWE. Fréquence : mi-parcours et fin du cycle Indicateur 7.4 : proportion de programmes et plans qui intègrent des approches favorisant la résilience de la ressource en eau au changement climatique. Données de référence : 5 %. Cible : 30 %. Source : Direction de l'environnement. Fréquence : annuelle	Direction de l'agriculture, gouvernorats, communes, université, CNDRS, ANACM, OSC, Plateforme nationale de gestion des risques de catastrophe, UNSDR, BCPR, OCHA, UNICEF, OMS, FNUAP, PAM, Ma-Mwé, Sogem, UCEA, UCEM; comités de l'eau, ANACM, PNUE, AFD, UNICEF, OSC, VNU	Disponible : 9 500 000 À rechercher : 0
Données de référence : 5 % en 2014 Cible : 15 % Inclusion des approches et mesures d'atténuation des effets du changement climatique dans les programmes et plans sectoriels		Produit 8. Les institutions étatiques et non étatiques disposent des mécanismes, des outils et des moyens nécessaires pour la gestion des risques de catastrophes naturelles et l'amélioration de la résilience.	DGSC, DRSC, Ministère de l'intérieur, Ministère des finances, gouvernorats, communes, Croissant-Rouge, réseau PIROI, UDC, CNDRS, ANACM, OSC, Plateforme nationale de gestion des risques de catastrophe, ONU, BCPR, OCHA, UNICEF, OMS, FNUAP, PAM, OVK	Ressources ordinaires : 500 000 Autres ressources : 9 000 000 Disponible : 9 000 000 À rechercher : 0
0 secteur ayant inclus l'atténuation dans les programmes et plans Cible : 5 secteurs (eau, énergie, santé, agriculture, éducation) Indicateurs du Plan stratégique du PNUD :		Indicateur 8.1 : dotation d'un fonds d'urgence. Données de référence : non. Cible : oui. Source : Loi de finance. Fréquence : fin de cycle Indicateur 8.2 : pourcentage d'interventions en réponse à des situations d'urgence. Données de référence : 10 %. Cible : 40 %. Source : DGSC. Fréquence : mi-parcours et fin de cycle Indicateur 8.3 : nombre de collectivités territoriales mettant en œuvre des plans de préparation et de réponse aux urgences. Données de référence : 3. Cible : 28. Source : DGSC. Fréquence : mi-parcours et fin de cycle Indicateur 8.4 : nombre de communautés maîtrisant les procédures d'alerte. Données de référence : 10 %. Cible : 40 %. Source : DGSC. Fréquence : fin de cycle		
Pourcentage de pays avec un plan de réduction des risques de catastrophes naturelles et climatiques financé via des budgets de développement nationaux, locaux et sectoriels				

<i>Résultats du PNUAD, (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Source des données, fréquence des collectes et entités responsables</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays (indicateurs, données de référence, cibles)</i>	<i>Principaux partenaires/ cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat/produit (dollars É.-U.)</i>
Pertes économiques liées aux catastrophes naturelles (géophysiques et climatiques)		<p>Produit 9. Le pays dispose du cadre politique, juridique et réglementaire nécessaire pour promouvoir le développement des énergies renouvelables.</p> <p>Indicateur 9.1 : existence d'une stratégie nationale sur les énergies renouvelables</p> <p>Données de référence : 0. Cible : 1. Source : Ministère de l'énergie. Fréquence : fin de cycle</p> <p>Indicateur 9.2 : Existence d'un cadre légal et réglementaire sur les énergies renouvelables</p> <p>Données de référence : 0. Cible : 1. Source : Ministère de l'Énergie. Fréquence : fin de cycle</p>	Ministère de l'Environnement, Ministère des Finances, gouvernorats, préfectures, communes, secteur privé, ONG, OCB	<p>Ressources ordinaires : 500 000</p> <p>Autres ressources : 2 500 000</p> <p>Disponible : 1 000 000</p> <p>À rechercher : 1 500 000</p>

Liste des sigles et abréviations

ACBF	African Capacity Building Foundation
AFD	Agence française de développement
ANACM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
BAfD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BIT	Bureau international du travail
CCI	Chambre du commerce international
CGP	Commissariat général au Plan
CNDHL	Commission nationale des droits de l'homme et des libertés
CNDRS	Centre national de documentation et de recherche scientifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Organisation tripartite du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et de la Communauté de développement de l'Afrique australe
CPD	projet de descriptif de programme de pays
CRDE	Centre rural de développement économique
CSCSG	Commissariat de la solidarité, de la cohésion sociale et du genre
DNSAE	Direction nationale des stratégies agricoles et de l'élevage
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FSE	Financial Sustainability Exercise
HACT	Politique harmonisée concernant les transferts de fonds
IDH	indice de développement humain
IFD	institutions financières décentralisées
INRAPE	Institut national de la recherche pour l'agriculture, de la pêche et de l'environnement
Kmf	franc comorien
Ma-Mwé	société nationale d'eau et d'électricité
MIREX	Ministère des relations extérieures et de la coopération, chargé de la diaspora, de la francophonie et du monde arabe
NEX	Mécanisme d'exécution nationale

OCB	organisation communautaire de base
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	objectifs du millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Centre des Nations Unies pour les établissements humains
OPA	Organisation professionnelle agricole
OSC	organisation de la société civile
OVK	Observatoire volcanologique du Karthala
PANA	Plan d'action national d'adaptation
PIROI	Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien
PMA	pays les moins avancés
PNUAD	plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPTE	pays pauvres très endettés
RRC	réduction des risques de catastrophe
SCA2D	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SGG	Secrétariat général du Gouvernement
SIPC	Stratégie internationale pour la prévention des catastrophes
SNU	système des Nations Unies
Sogem	Société de gestion de l'eau de Mohéli
UA	Union africaine
UCCIA	Union des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture
UCEA	Union des comités de l'eau d'Anjouan
UCEM	Union des comités de l'eau de Mohéli
UDC	Université des Comores
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
VNU	Volontaires des Nations Unies